



TELLIN

Bulletin Communal - bimestriel Août 2018- n° 175



L'Echo de nos Clochers

www.tellin.be





MT
CONSTRUCTION

Construction - Rénovation - Transformation

Maçonnerie pierre naturelle
Martial Thiteux
Rue de bouges 19 - 6927 RESTEIGNE

0484/72 89 90 m.thiteux@skynet.be

DEVIS GRATUIT



BUREAU LIBERT
ASSURANCES & BANQUE

Rue de la Libération, 64 - 6927 Tellin
Tel. 084 36 61 43 - Fax. 084 36 70 03
www.bureau-libert.be - FSMA 0139991A-cB
info@assurances-libert.be

CENTRE ESSO ARDENNES-CONDROZ
Ets WARIN S.A.



*Une chaleur!
d'avance!*



Depuis plus
de 75 ans



Marche: 084/31.13.57 Graide: 061/51.10.26
www.warin-mazout.be



DELVENNE Frères

Tailleur de pierre - Marbrier
Pierres - marbres - granits
pour le bâtiment - caveaux - monuments

Rue de Bouges 49
6927 RESTEIGNE
Tel : 084/38.84.00

<https://wallux.com/marbrerie-delvenne-tellin>



Regifo.be
Edition SPRL

Notre société réalise depuis plus de 30 ans pour les indépendants, associations, PME, entreprises et autres...

- Création logo - Création image visuelle
- Flyers - Triptyques - Folders (avec ou sans distribution en toutes-boîtes)
- Brochures et dépliants explicatifs ou de présentation
- Cartes de visite - Bons de commande - Factures - Bordereaux

> Vous êtes à la recherche d'une nouvelle collaboration dans ce domaine.
> Vous souhaitez donner un nouveau dynamisme à votre communication.
> Vous êtes sensibles au budget que représente votre poste communication.

Nous sommes la solution.
Vous désirez un renseignement sur nos services ?

Contactez-nous, nous viendrons vous présenter tout notre savoir-faire :
Par mail : info@regifo.be ou par tél. 071 / 74 01 37

- rue Saint-Roch, 59 - 5070 Fosses-la-Ville -



Le mot de la Directrice générale

Cher(e) citoyen(ne),

Nous voici donc à moins de 2 mois des élections communales du 14 octobre 2018, en vertu des articles 86 et suivants du règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal, les différents groupements politiques communaux ne sont plus autorisés à rédiger de texte d'information dans le présent bulletin communal.

N'oubliez pas de vérifier la validité de votre carte d'identité avant les élections du 14 octobre 2018, elle vous est indispensable. Ces documents étant confectionnés par des firmes privées, il ne nous est plus possible de vous dépanner en dernière minute...

Période oh combien mouvementée, tant pour nos mandataires et candidats que pour nos agents ! Mais tant de richesses aussi dans les débats. Vous êtes les bienvenus dans votre administration, lorsque le besoin s'en fait sentir, nos agents communaux sont à votre disposition pour vous donner toute information objective et neutre souhaitée dans la sphère des missions communales que ce soit dans le cadre des dossiers traités, sur des projets en cours ou futurs ou sur la législation en vigueur.

Vous avez peut-être appris que, depuis le 25 mai 2018, de nouvelles règles européennes relatives à la protection de vos données personnelles sont en vigueur, c'est le RGPD. Ce nouveau règlement européen élargi vos droits existants et garantit une protection plus efficace de vos données à caractère personnel. Nous mettons dès lors tout en œuvre pour traiter vos données avec la confidentialité nécessaire. Vous trouverez une explication plus détaillée dans ce bulletin.

A l'heure où j'écris ces lignes, nous vivons une période de canicule et de sécheresse tout à fait particulière. Je tiens donc à vous rappeler l'arrêté du Bourgmestre concernant les restrictions d'utilisation de l'eau de distribution et celui du Gouverneur de la Province de Luxembourg concernant l'interdiction de faire des feux.

En ce qui concerne les travaux : l'extension de l'école de Restaigne se poursuit et avance comme prévu. Le nouveau puits des Revoz qui devrait renforcer notre production d'eau de distribution est actuellement en cours d'analyse tant au niveau stabilité de la quantité d'eau produite que sur l'aspect qualitatif et conformité de cette eau aux exigences décrétales.

L'entretien général des villages se poursuit suivant les priorités liées aux organisations (kermesses et activités diverses), avec cependant les difficultés du staff réduit en cette période de congés, la canicule, la gestion différenciée (zéro phyto), ...

Vous trouverez également, dans le présent bulletin, entre autres, les nouvelles du dernier conseil communal, la présentation de nos nouveaux agents, les conseils précieux de notre zone de police, diverses offres d'emploi et l'agenda des diverses activités organisées dans notre région.

Il me reste à souhaiter de bonnes vacances à ceux qui ne les auraient pas encore prises et une bonne reprise à tous les autres....

Annick LAMOTTE,
Directrice Générale



« ECHOS DE NOS CLOCHERS » n° 176.

Notre prochain bulletin communal sera distribué la semaine du lundi 22 au 26 octobre 2018.

Les articles pour ce numéro devront nous parvenir par mail à l'adresse suivante :

mariane.remacle@tellin.be pour le mardi 25 septembre 2018.

REMACLE Mariane

Echos de nos Clochers nr 173 SOMMAIRE

1. Administration

Arrêté du Gouverneur – Interdiction de faire du feu

Le mot de la Directrice Générale

Echos de nos Clochers nr 175

Présentation des nouveaux membres du personnel

Des nouvelles du Conseil Communal

Protection des données personnelles

Période de carence en eau.....

N'oubliez pas de déclarer votre remorque

Espace Public Numérique

Tous à vos appareils

2. C.P.A.S.

Gagner du temps en situation d'urgence

Souper Quizz – 3 octobre 2018

3. Environnement

Subventions à la plantation de haies

P.C.D.N. – Que s'est-il passé ces derniers mois ?

LABEL PEFC - Concours

Un message du Contrat de rivière de la Lesse

CCATM – Balade découverte

4. Police

Communication relative à la détention d'armes

Partenariat local de Prévention (PLP)

5. Jeunesse – Extrascolaire

Appel à la population

Les plaines de vacances ...encore une réussite !

Extrascolaire – Année 2018 - 2019

6. Tourisme

1618 De la Rumeur au Bûcher

7. Agenda

Manifestations à venir

Journée du Patrimoine

7. Divers

Télé-Accueil est à votre écoute

L'ALE recherche activement des travailleurs

Recrutement d'accueillantes d'enfants





Arrêté de police

Le Gouverneur de la province de Luxembourg,

Vu la loi du 06 mars 1818 relative aux peines à infliger pour les contraventions aux mesures générales d'administration intérieure, ainsi que les peines qui pourront être statuées par les règlements des autorités provinciales ou communales ;

Vu la loi provinciale du 30 avril 1836, en particulier son article 128 ;
Considérant les conditions climatiques, en particulier les fortes chaleurs et l'extrême sécheresse à laquelle est confronté l'ensemble du territoire provincial ;

Considérant les prévisions météorologiques ne prévoyant pas de fortes précipi-

tations dans les jours à venir ;
Considérant l'avis du Centre fédéral de Crise, du Centre Régional de Crise de Wallonie et de la Zone de secours Luxembourg confirmant qu'il existe un risque élevé d'incendie tenant compte des conditions climatiques ;

Considérant les dispositions du Code forestier, du Code rural et du Code de l'environnement ;

Considérant que les feux de camp de mouvements de jeunesse constituent un danger important compte tenu de ce qui précède ;

Considérant que de nombreux camps de jeunesse sont établis sur le territoire de la province de Luxembourg ;

Considérant qu'il convient d'interdire les activités humaines susceptibles d'occasionner un incendie dans les espaces naturels tels que prairies, cultures, taillis, talus, bois, forêts ;

ARRETE

Article 1er . Sur l'ensemble du territoire, il est interdit d'allumer des feux de veillée

ainsi que des feux de cuisson dans le cadre des camps établis par les mouvements de jeunesse.

Article 2. En dehors des zones forestières, il est interdit de porter et d'allumer un feu, excepté dans les aires à barbecue aménagées à cet effet sur le domaine public et dans les cours et jardins des habitations privées.

Article 3. En zone forestière, il est interdit, sans exception ni dérogation aucune, de porter et d'allumer un feu.

Article 4. Il est interdit d'utiliser un désherbeur thermique ou appareil assimilé.

Article 5. Il est interdit d'allumer et de faire décoller des lanternes célestes.

Article 6. Le présent arrêté prend ses effets le 31 juillet 2018 à 10h jusqu'à nouvel ordre et s'applique au territoire de la province de Luxembourg.

Olivier SCHMITZ
Gouverneur de la province de Luxembourg

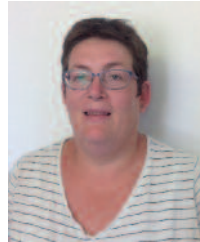
Des nouvelles de votre administration communale

Dans le dernier bulletin, je vous faisais part du départ vers d'autres fonctions de notre agent technique, Monsieur DEVALET et de la secrétaire du service travaux, Madame WYNS.

Monsieur Arnaud LEJAXHE est entré en fonction à la tête du service travaux ce mercredi 01 août 2018. Il organisera le travail d'une équipe de pas moins de 14 ouvriers communaux qui travaillent dans des fonctions diverses : distribution d'eau, égouttage, bâti-



ments, environnement, cimetière, travaux forestiers, ... Vous pouvez le contacter sur son GSM de fonction au n° 0499/40.98.24.



Stéphanie COLLIGNON assure quant à elle le secrétariat du service travaux administratif à partir du 06 août 2018. Je vous rappelle que le service travaux administratif est joignable par ligne directe au 084/37.42.84.

Ces deux personnes travailleront sous la responsabilité de notre agent technique en chef, Monsieur Pascal PETIT. Nous leur souhaitons à tous deux la bienvenue chez nous.

Annick LAMOTTE, Directrice Générale.

Des nouvelles du Conseil Communal

Voici les décisions les plus importantes prises lors du conseil communal du 21 juin 2018 :

- Approbation des conditions et du mode de passation du marché de la réfection de voirie rue Léon Charlier à Tellin dans le cadre du Fonds Régional d'investissement communal 2017-2018 ;
- Positionnement du conseil communal sur les modalités de renouvellement du contrat AIVE relatif à la collecte sélective en « porte-à-porte » de déchets ménagers ;
- Modification du règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal ;
- Approbation des points mis à l'ordre

du jour des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des Intercommunales IDELUX, IDELUX Projets Publics, IDELUX Finances et A.I.V.E. qui ont eu lieu le 27 juin 2018 ;

- Approbation des points mis à l'ordre du jour des assemblées générales ordinaire et extraordinaire de l'Intercommunale de VIVALIA qui a eu lieu le 26 juin 2018 ;
- Approbation de la modification des statuts et du règlement de travail du C.P.A.S ;

■ Approbation de l'ordonnance de voirie réglementant l'affichage électoral pour les élections communales et provinciales du 14 octobre 2018 ;

■ Evaluation globale des actions 2014-2018 du Plan de Cohésion Sociale ;

■ Approbation du plan comptable de l'eau et de la demande de modification du tarif relatif à la fourniture de l'eau pour l'exercice 2019.

■ Ratification de la situation en application des normes concernant le capital périodes pour l'année scolaire 2018-2019.

Annick LAMOTTE, Directrice Générale.



Protection des données personnelles

Soucieuse de préserver votre vie privée et vos données à caractère personnel, la Commune de Tellin met tout en œuvre pour les respecter conformément au nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), entré en vigueur ce 25 mai 2018.

Dans ce contexte, la Commune a mis à jour sa politique d'utilisation des données personnelles.

Pour toute information sur le traitement de vos données par la Commune, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données (DPO) de la Commune.

- par mail : à l'adresse dpo@tellin.be
- par courrier à : Commune de Tellin, c/o DPO, Rue de la Libération 45 - 6927 Tellin.

Mentions légales (RGPD)

Site internet
Le site www.tellin.be est le site officiel de la Commune de Tellin. Elle en est l'éditeur responsable.
Commune de Tellin
Rue de la Libération 45
6927 Tellin

administration.communale@tellin.be |
084 / 366 136

Le site a été conçu et est maintenu par la Commune de Tellin. Les informations pré-

sentes sur le site revêtent un caractère officiel mais leur portée n'est toutefois qu'informative et non exhaustive.

Newsletter

Lors de votre inscription, nous collectons exclusivement votre adresse email. Cette adresse est uniquement utilisée dans le cadre de l'envoi de cette lettre d'informations. Vous pouvez, à tout moment, vous désabonner et votre adresse email est enlevée de notre liste.

Hyperliens

La Commune de Tellin ne peut être tenue pour responsable des informations diffusées sur les sites en lien et de l'utilisation qui peut en être faite. La Commune de Tellin dégage toute responsabilité concernant les liens créés par d'autres sites vers ses propres sites. L'existence de tels liens ne peut permettre d'induire que la Commune de Tellin cautionne ces sites ou qu'elle en approuve le contenu.

Néanmoins, toute personne bénéficie d'un droit de rectification des informations le concernant, sur simple demande à l'adresse administration.communale@tellin.be

RGPD

Le Règlement 679/2016 – GDPR (General Data Protection Regulation) ou RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) est le nouveau règlement européen sur la

protection des données à caractère personnel. Il est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il a pour objectif l'amélioration de la protection et la confidentialité de ces informations, contre le risque de vol des données pour redonner aux citoyens le contrôle de leurs données.

La Commune de Tellin est le responsable du traitement des données.

Pour toute information sur le traitement de vos données par la Commune, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données (DPO) de la Commune et du CPAS

- par mail : à l'adresse dpo@tellin.be
- par courrier à: Commune de Tellin, c/o DPO, Rue de la Libération 45 - 6927 Tellin.

Veuillez décrire précisément votre demande et justifier votre identité. Le demandeur sera averti de la disponibilité des données et devra se présenter à la Maison communale pour consultation et/ou modification.

Droit à l'image

En vertu des règles dans le domaine du droit à l'image, toute personne (non publique) qui apparaîtrait sur une photographie et qui n'a pas autorisé expressément sa diffusion sur le site web de la Commune peut, sur simple demande à administration.communale@tellin.be, la faire retirer.



Été comme hiver, les ressources en eau sont tributaires de la météo. Une période de gel prolongée ou des pluies trop fortes ne permettent pas à l'eau de s'infiltrer et peuvent également conduire à une pénurie.

1. Prendre des douches

On consomme ainsi 50 litres d'eau au lieu de 150 litres pour un bain. Encore plus malin, on utilise un pommeau de douche avec aérateur !

A titre informatif :

- 60 litres, ou moins, avec un pommeau économique ;
- entre 100 et 150 litres avec un pommeau classique.

Période de carence en eau ... Quelques bons gestes à appliquer avant, pendant et après la sécheresse !

2. Collecter l'eau de pluie à la descente des gouttières

Dans des citernes, des seaux, des arrosoirs ... pour l'arrosage des fleurs et des pelouses ou pour laver la voiture, on économise ainsi de l'eau potable.

On peut récupérer l'eau de rinçage des fruits et légumes, l'eau du pichet après le repas, recycler l'eau de l'aquarium ... En attendant que l'eau chaude arrive, on récupère l'eau qui s'écoule.

3. Laver sa voiture dans une station

Si vraiment votre voiture doit être nettoyée, dirigez-vous vers une station de lavage qui nécessite seulement 60 litres

d'eau au lieu des 200 litres utilisés avec un tuyau d'arrosage.

4. Fermer le robinet pendant le nettoyage des mains, le brossage des dents, le rasage... Un geste simple qui fait la différence !

5. Arroser le soir et au pied des plantations : ce qui réduit les pertes dues à l'évaporation de 5 à 10 %.

6. Biner pour aérer la terre : ce qui équivaut à deux arrosages.



TOUS A VOS APPAREILS

Afin d'illustrer les pages de couverture de notre bulletin communal

« Echos de nos Clochers », vos photos de saison ou de jolis coins de notre commune seraient les bienvenues.

Vous pouvez envoyer vos photos à l'adresse e-mail suivante : mariane.remacle@tellin.be en indiquant l'endroit où la photo a été prise et votre nom.

D'avance, nous vous en remercions.

REMACLE Mariane,
Préposée – Information à la population.

Editeur responsable : SPW Fiscalité • Av. Gouverneur Bovesse, n°29 - 5100 Jambes • Ne pas jeter sur la voie publique • Édition mai 2018

La Fiscalité wallonne
à la **RENCONTRE DU CITOYEN**

N'oubliez pas de DÉCLARER votre REMORQUE ou de la révoquer ...

Vous êtes propriétaire d'une remorque, quelles sont vos obligations vis-à-vis de l'Administration fiscale ?

Les remorques sont classées en 2 catégories en fonction de la masse maximale autorisée (MMA)*.



MMA de maximum 750 kg

La remorque ne dispose pas d'une immatriculation propre mais doit être munie de la reproduction de la plaque du véhicule tracteur.

Cette remorque doit faire l'objet d'une déclaration au moyen du formulaire ad-hoc, soit :

- Disponible sur notre site web, ce formulaire peut être complété directement en ligne (formulaire intelligent) ou téléchargé pour nous être renvoyé ensuite par mail à l'adresse fiscalite.wallonie@spw.wallonie.be ou par courrier au **SPW Fiscalité • Av. Gouverneur Bovesse, n°29 • 5100 Jambes**. Une invitation à payer vous sera transmise ensuite.
- À compléter en nos bureaux lors de l'une de nos permanences (info sur www.wallonie.be). L'acquiescement de la taxe peut se faire immédiatement via nos terminaux de paiement.

Dans les deux cas, le signe distinctif fiscal vous sera délivré par voie postale dès réception du paiement. Ce signe doit être conservé avec les documents de bord du véhicule tracteur.

Deux barèmes sont d'application au 01/07/2017 :

- MMA jusqu'à 500 kg = 37,62 €
- MMA comprise entre 501 kg et 750 kg = 78,28 €

Ces barèmes sont indexés chaque année au 1er juillet. Ils sont consultables sur le site internet www.wallonie.be dans la rubrique « Fiscalité ».

La taxe est perçue sur une année civile avec possibilité de proratisation en cas d'acquisition en cours d'année et remboursement si le signe distinctif fiscal est restitué en cours d'année.

En cas de dépossession de la remorque ou de fin définitive d'utilisation sur la voie publique, celle-ci doit faire l'objet d'une révocation de la taxe au moyen du formulaire ad-hoc (formulaire identique au formulaire de déclaration qui doit reprendre la date de mise hors d'usage) qui doit être renvoyé avec le signe distinctif fiscal.

MMA entre 751 kg et 3500 kg

Cette remorque doit faire l'objet d'une immatriculation propre auprès de la Direction de l'Immatriculation des Véhicules (DIV) qui nous transmettra automatiquement les informations pour l'établissement de la taxe de circulation. En cas de dépossession de la remorque ou de fin définitive

d'utilisation sur la voie publique, c'est la radiation de la plaque d'immatriculation qui interrompt le paiement de la taxe de circulation.

REMARQUES IMPORTANTES

Veuillez signaler immédiatement auprès de notre Administration tout changement de MMA. Si vous empruntez/prêtez une remorque, veillez à vous munir/remettre le signe distinctif fiscal qui prouve que la taxe de circulation a été acquittée. En cas de défaut constaté lors d'un contrôle sur la voie publique, vous serez tenu d'acquiescer immédiatement la taxe de circulation majorée d'une amende.

Bases légales :

- Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus.
- Décret du 6 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales wallonnes.
- Arrêté du Gouvernement wallon du 16 novembre 2000 portant exécution du Décret du 6 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales wallonnes.



Centre d'appel Fiscalité :
081 33 00 01

SPW Fiscalité
Av. Gouverneur Bovesse, n°29
5100 Jambes
fiscalite.wallonie@spw.wallonie.be

PLUS D'INFOS :



* Cette donnée est reprise sur la plaquette d'identification de la remorque.



Espace Public Numérique de la Haute-Lesse

Antenne de Tellin

www.epn-haute-lesse.be

tellin@epn-haute-lesse.be

+32 (0) 492 181 066



⚙️ EPN ? Qu'est-ce que c'est que ç@ ?

Un Espace Public Numérique (EPN) est un lieu équipé d'ordinateurs et de connexions à Internet. Destiné aux personnes qui ne disposent pas encore d'ordinateur ou d'accès à Internet, mais aussi à tous ceux qui désirent se perfectionner, l'EPN de Tellin vous propose des activités et des formations ainsi qu'un accès libre et encadré réservé à la consultation sur Internet et à l'utilisation de l'informatique et des nouvelles technologies. L'EPN de Tellin vous accueille à un tarif très démocratique.



⚙️ L'@ccès libre



Nous mettons les ordinateurs et l'accès internet de l'EPN librement et gratuitement à votre disposition. Par exemple, pour rechercher des informations, préparer un devoir, rédiger un CV, tchater avec vos amis et les membres de votre famille, envoyer et recevoir des e-mails, écrire une lettre ou un document, etc. Le tout en présence et avec le support de de l'animateur de l'EPN. Vous pouvez également utiliser vos propres appareils.

⚙️ Les cours p@rticuliers

L'animateur prend le temps pour répondre à un problème ponctuel (comment faire pour ...), voire pour vous donner une formation individuelle et personnalisée (max 2h par séance), avec vos appareils ou ceux mis à votre disposition par l'EPN. **Thèmes variés** : bases de l'informatique, gestion des fichiers, clefs USB, tablettes, GSM, smartphones, GPS, traitement de textes, photo et vidéo numérique, initiation à la programmation et à la robotique, etc. Ce service est payant : 2 € / heure.



⚙️ Les form@tions collectives

Des cours collectifs sont régulièrement organisés. Le programme des formations est distribué avec les toutes-boîtes et est consultable sur notre site internet. L'EPN propose aussi des stages pour les enfants et ados et des animations dans les écoles de la commune. La tarif varie selon l'activité proposée.



⚙️ Cont@ct



Animateur : Pierre Lardinois

Tél. : 0492 181 066

Courriel : tellin@epn-haute-lesse.be

Site : www.epn-haute-lesse.be

Facebook : EPNTellin



Avant toute visite à l'EPN, merci de prendre rendez-vous par téléphone ou courriel.

Vous serez ainsi certain de la disponibilité du service.

L'EPN de la Haute-Lesse est une initiative conjointe des CPAS de Daverdisse et Libin et des Communes de Tellin et Wellin avec le soutien de la Région Wallonne et du Centre de Ressources des Espaces Publics Numériques de Wallonie



digital
wallonia
.be



Souper autour d'un quizz sur le thème du soutien à domicile des seniors

Différents services seront présents pour vous informer des possibilités existantes, des alternatives et du soutien qui pourraient, à un moment donné de votre vie, vous être utiles.



5€

Soupe
Plat
Dessert

Inscription

avant le 26 septembre 2018

Inscriptions limitées

Paiement au CPAS ou sur le compte BE12 091-0010054-92
(nom et prénom en communication)

Transport possible si demande préalable.

Lieu

Salle de la Capucine , rue Mont du Carillon, 26 - 6927 Tellin - 18h30

Informations : CPAS de Tellin - 084.36.66.85

« Gagner du temps en situation d'urgence »



Senior Focus est destiné aux personnes de 75 ans et plus.

Il permet d'accéder rapidement à des informations personnelles et médicales lors d'un malaise ou d'une disparation d'une personne.

Ces informations sont reprises dans une boîte à tartine jaune fluo. Celle-ci se place dans la porte du réfrigérateur. De plus, un autocollant sur la porte de celui-ci informe de l'existence de cette boîte.

Pour la Commune de Tellin, c'est Charline Alen, assistante sociale au C.P.A.S de Tellin, qui coordonne ce projet.



Ed. Resp. : Natacha Rossignol
Présidente CPAS

Je souhaite être contacté par la personne responsable, Charline Alen, assistante sociale. (Talon à remettre au CPAS)

NOM - PRENOM :

Numéro de téléphone :

Adresse :



CONCOURS

TENTE TA CHANCE DE REMPORTEZ UN JEU DE QUILLES FINLANDAISES
OU UN SET DE CRAYONS DE COULEURS EN BOIS CERTIFIÉ PEFC



Concours de coloriage pour enfants jusqu'à 12 ans (inclus), participation individuelle ou par classe. A gagner: des sets de crayons de couleurs et des jeux de quilles finlandaises.

Indique si tu participes individuellement ou avec ta classe :

- Je participe en mon nom
- Je participe au nom de ma classe
(attention : toute la classe doit avoir participé au coloriage et soumettre un seul envoi commun, avec l'âge exact pour chaque enfant)

Prénom + nom (et/ou nom de l'école et de la classe) :

Adresse (privée ou de l'école) :

Tél:

E-mail:

Âge :

A retourner avant le 12 novembre 2018 (le cachet de la poste faisant foi) à:

PEFC Belgium asbl
Galerie du Centre, bloc 2, bte 289
1000 Bruxelles

J'accepte que mes données soient collectées et utilisées par PEFC Belgium. Cela se produira uniquement dans le cadre de ce concours (sélection, contact et annonce des gagnants) et ces données ne seront pas enregistrées, ni transmises à des tiers.



Le label PEFC sur le bois et le papier donne un bel avenir à nos forêts.
Repère le label PEFC quand tu achètes du bois ou du papier.

www.pefc.be

[f](#) [t](#) [i](#) [o](#) PEFCBELGIUM



La forêt est pleine de vie!

Chacun a sa tâche dans une forêt certifiée PEFC.
Pourras-tu les retrouver? Place les dessins de la colonne de gauche au bon endroit et colorie l'ensemble.



Le label PEFC sur le bois et le papier donne un bel avenir à nos forêts.
Repère le label PEFC quand tu achètes du bois ou du papier.

www.pefc.be

[f](#) [t](#) [i](#) [o](#) PEFCBELGIUM

PCDN | Que s'est-il passé ces derniers mois ?

29/05/2018 – Remise du label 3 abeilles – Jardin de Jacques

La commune de Tellin a été élue avec 6 autres communes à recevoir le label « trois abeilles » qui vient couronner 7 années d'actions en faveur des pollinisateurs. A cette occasion, une visite du Jardin de Jacques, récemment remis à neuf par les ouvriers communaux et Mme Nathalie Dethier, a été organisée en présence de Mr le Ministre Collin, des communes sélectionnées par le label, ainsi que tous les organismes et asbl travaillant en faveur des pollinisateurs. Un hôtel à pollinisateurs sauvages et une ruche à abeilles sauvages ont été installés dans le jardin. Ainsi les insectes ont le gîte et le couvert !



2/06/2018 – Ouverture du rucher-tampon

Le rucher tampon a une nouvelle fois ouvert ses portes à l'occasion de la semaine des abeilles et polinisateurs. L'école apicole de la section Forrières-Wellin est venue animer et expliquer aux visiteurs le rôle d'un rucher tampon et de façon plus générale le fonctionnement d'une ruche. Des brochures pour reconnaître les insectes pollinisateurs au jardin ont été offertes aux participants, ainsi qu'un petit pot de miel local qui réglera les gourmands !



07/06/2018 – Séance publique – Les plantes qui nous soignent

A l'occasion de sa séance publique du 7/06/2018, le PCDN a invité Mme Van Wesemael de la Chiquetterie de Vresse-sur-Semois à tenir une conférence interactive sur « les plantes qui nous soignent ». Elle a pu nous expliquer, notamment, quels maux elles peuvent soigner, comment les utiliser, etc.

En prime, les participants ont pu repartir avec un plant à repiquer au jardin !



Subventions à la plantation de haies, vergers, alignements d'arbres, taillis linéaires et entretien d'arbres têtards

Le saviez-vous ?

Le Service Public de Wallonie propose des subventions pour la plantation de haies, de vergers, d'alignements d'arbres, de taillis linéaires ou encore pour l'entretien d'arbres têtards.

Plusieurs objectifs sont visés par ces subventions.

Citons par exemple, la conservation et le développement de vergers hautes tiges d'anciennes variétés de pommes, de poires ou encore de prunes qui foisonnaient autrefois dans nos campagnes. Ces fruits plus savoureux sont, par leur rusticité, plus résistants aux maladies.

En plantant des arbres fruitiers, vous consommerez de manière plus locale et durable des fruits sains et délicieux.

Les haies visés par la subvention sont, elles aussi, bénéfiques pour la biodiversité. Le nombre et la variété d'espèces demandées (min. 3 dont 2/3 mellifères) offrent au regard des paysages aussi variés que colorés notamment en automne lorsque la végétation se prépare aux rigueurs de l'hiver. Elles procurent nourriture et abri à de nombreuses espèces animales comme les insectes butineurs (abeilles, bourdons, papillons) et les oiseaux qui profitent du feuillage pour élever leur progéniture et consomment les baies.

Au-delà du coup de pouce à la biodiversité, vous participerez à l'intégration paysagère et à la revitalisation des zones urbanisées. Les haies forment aussi d'excellents brises-vues pour profiter de votre terrasse en toute tranquillité.

Vous souhaitez agrémenter votre jardin d'une belle haie ? Vous voulez retrouver le goût des fruits de votre enfance ? Alors avant tout projet, n'hésitez pas à prendre vos renseignements !

Pour cela, vous pouvez surfer sur le site internet <http://biodiversite.wallonie.be/fr/subventions-a-la-plantation.html?IDC=6057> ou encore téléphoner, selon la localisation du terrain concerné par les plantations, dans l'une des huit Directions extérieures du Département Nature & Forêts.

Aucune plantation réalisée avant l'acceptation de votre dossier ne sera subventionnée !

A quel montant pouvez-vous prétendre ?

Plantation

- Haies : 1 rang = 3 €/m
2 rangs = 4 €/m
3 rangs et + = 5 €/m
- Vergers : 12€/arbre
- Alignements d'arbres :
4 €/arbre acheté en pépinières
2 €/bouture de saule
- Taillis linéaires :
1 rang = 1 €/m
2 rangs = 2 €/m
3 rangs et + = 3 €/m

Entretien

- 15 €/arbre têtard

Ces montants sont doublés (mais avec une limitation à 80% de la facture) si vous passez par une entreprise.

Directions extérieures du DNF

Direction de Liège
Montagne Sainte-Walburge, 2 (bât.2)
4000 Liège
liege.dnf.dgarne@spw.wallonie.be
04/224.58.70 - 04/224.58.76

Direction de Malmedy
Avenue Monbijou, 8 - 4960 Malmedy
malmedy.dnf.dgarne@spw.wallonie.be
080/79.90.42

Direction de Marche-en-Famenne
Rue du Carmel, 1 - 6900 Marloie
marche.dnf.dgarne@spw.wallonie.be
084/22.03.43

Direction de Neufchâteau
Chaussée d'Arlon, 50/1 - 6840 Neufchâteau
neufchateau.dnf.dgarne@spw.wallonie.be
061/23.10.35

Direction d'Arlon
Place Didier, 45 - 6700 Arlon
arlon.dnf.dgarne@spw.wallonie.be
063/58.91.64

Direction de Dinant
Rue Daoust 14/3 - 5500 Dinant
dinant.dnf.dgarne@spw.wallonie.be
081/71.54.04

Direction de Namur
Avenue Reine Astrid 39 - 5000 Namur
namur.dnf.dgarne@spw.wallonie.be
082/67.68.84

Direction de Mons
Rue Achille Legrand, 16 - 7000 Mons
mons.dnf.dgarne@spw.wallonie.be
065/32.81.07



CCATM
BALADE
DÉCOUVERTE
BURE

QUAND
20 octobre 2018
13h-17h (départs différés)

Où
Foyer Culturel de Bure
(salle d'en bas)

Quiz et animations
Mobilité : piste écolo et jeux participatifs
Patrimoine : patrimoine architectural et religieux
Énergie :

Un buffet et une projection d'un film clôturera cette journée
Trois bons cadeaux d'une valeur de 50€ à remporter par tirage au sort, à valoir dans les commerces tellinois.

ÉVÈNEMENT
TOUT PUBLIC

GRATUIT !

Balade découverte
du village de Bure

Trois thématiques :
Énergie
Mobilité
Patrimoine

Information et
inscription:
CCATM de Tellin
ROSSIGNOL Anne
0479/26.18.25
rossignol.anne@skynet.be
MARCHEL Catherine
084/37.42.80
catherine.marchel@tellin.be



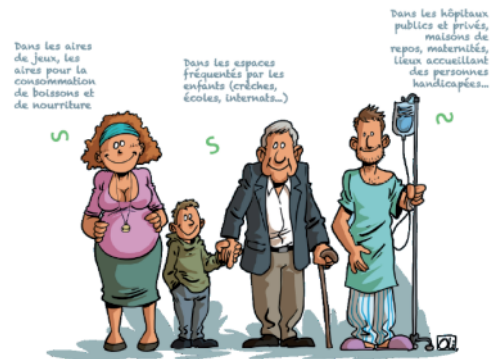
Un message du Contrat de rivière de la Lesse

Depuis le 1er juin 2018, une nouvelle réglementation relative au public vulnérable est entrée en vigueur : il n'est plus possible de pulvériser dans les endroits fréquentés par un public dit « vulnérable » (enfants, femmes enceintes ou allaitantes, personnes âgées, handicapées, malades, ...)

Les écoles, homes, hôpitaux, crèches, maison d'accueil pour personnes handicapées sont donc concernées par cette nouvelle législation. Notre partenaire Adalia peut proposer un suivi à ces diffé-

rentes structures pour parvenir au zéro pesticides dans les espaces (jardins, cours, parc, ...) dont ils ont la gestion.

Pour en savoir plus sur les dangers des produits phytosanitaires et les astuces pour s'en passer, consultez les fiches d'Adalia sur www.adalia.be/publication



Police



Communication relative à la détention d'armes à feu

Délai de régularisation : 31/12/2018

En ma qualité de gestionnaire des armes sur la zone de police Semois et Lesse (dont le territoire couvre les communes de Bertrix, Bouillon, Daverdisse, Herbeumont, Libin, Paliseul, Saint-Hubert, Tellin et Wellin), je vous informe que la période de régularisation 2018 avance à grands pas pour se terminer le **31/12/2018**.

Je m'adresse aux personnes détenant encore des armes à feu non déclarées ou des armes à feu qui ont été déclarées avant la

loi du **08/06/2006** (Loi réglant des activités économiques et individuelles avec des armes) et qui n'ont pas fait l'objet d'une nouvelle autorisation après cette date.

Il peut s'agir également d'héritiers qui ont reçu des armes par succession et qui les détiennent sans autorisation (armes reprises sous le nom du défunt).

J'informe ces personnes qu'elles peuvent, durant cette Amnistie, s'orienter vers une solution adaptée à chaque cas pour éviter des poursuites judiciaires.

En effet, la détention illégale d'armes à feu est une infraction qui peut engendrer des poursuites devant le Tribunal de première instance.

J'ajoute qu'une arme à feu sans autorisation de détention actualisée suite à la loi du 08/06/2006 **ne peut être utilisée dans le cadre d'un motif légitime** (chasse, tir sportif, tir récréatif, ...) **et ne peut être vendue.**

C'est pourquoi, si vous vous trouvez dans une des situations décrites ci-dessus, je vous invite à vous présenter le 3, 4, 6 ou 7 septembre 2018 entre 8h00 et 16h00 (sans rendez-vous) au poste de police de Bertrix, situé rue du Docteur Pierre Lifrange n°12, pour régulariser vos armes.

Alain Chaudron

La zone de police Semois et Lesse fait appel à vous pour mettre en place de nouveaux PLP !



PLP?

Un Partenariat local de Prévention (PLP) est un accord de collaboration entre les habitants d'un quartier ou village déterminé, la police locale ainsi que l'autorité administrative.

But?

Un PLP vise à :

- Assurer la sécurité dans les quartiers en repérant et en signalant tout agissement suspect (vol, démarchage, véhicule, ...)
- Échanger des informations et diffuser des messages préventifs
- Renforcer la cohésion au sein d'un même quartier (pratique de bon voisinage: on se sent « bien » grâce à la collaboration entre voisins, police et autorités)
- Stimuler la philosophie de prévention et rétablir le sentiment de sécurité

Comment ça fonctionne?

Un PLP se compose d'au moins 3 personnes : un coordinateur, un coordinateur adjoint et des autres membres.

Le coordinateur est la personne qui fera le lien entre la police et les membres du PLP.

Actuellement, il existe 13 PLP sur la zone de police Semois et Lesse: 5 à Libin, 3 à Wellin, 2 à Herbeumont et 3 à Saint-Hubert.

Si vous êtes intéressé, vous pouvez prendre contact avec le service prévention de la ZP Semois et Lesse au 061/46.58.24

Jeunesse Extrascolaire

Appel à la population :

Vous avez du temps libre à consacrer aux enfants, vous souhaitez jouer avec eux, les aider, les encadrer durant leur temps libre, alors contactez-nous.

Où ?

Dans chaque implantation scolaire, un accueil est proposé aux enfants qui souhaitent manger à midi.

Quand ?

Cet accueil est assuré chaque jour de 7h30 à 8h15 et de 12h à 13h15 (excepté le mercredi) par des accueillants qui ap-

portent aux enfants, la sécurité, l'aide et l'encadrement nécessaires lors des repas et dans les moments de jeux.



Qui ?

Quelles que soient les conditions dans lesquelles vous vous trouvez, vous pouvez être engagé et rémunéré : ALE, chômeur, pensionné, bénévole,... vous êtes les bienvenus.

Mais aussi...

De même, si vous avez une heure de temps par semaine pour faire les devoirs, apprendre à lire et aider les enfants dans leurs apprentissages scolaires, alors rejoignez l'équipe de l'école des devoirs « la passerelle » le lundi et/ou le jeudi de 16h à 17h30. Il n'est pas nécessaire d'être présent les deux jours. Vous avez du temps à consacrer aux enfants, alors vite, contactez Françoise Vanlaere au 084/387614 ou 0499/697268
francoise.vanlaere@tellin.be



Les plaines de vacances ... encore une réussite!

130 enfants ont participé durant cet été aux plaines organisées par le CPAS de Tellin.

Cirque, poterie, sculpture, nature, vélo... des thèmes et des techniques ou amusement, découvertes, créativité, apprentissage étaient bien présents pour animer les enfants pendant 7 semaines.

Merci

Merci à tous les enfants qui ont parti-

cipé et partagé ces 2 mois de vacances avec nous.
Merci aux parents qui nous les ont confiés.
Merci aux animateurs qui, une fois de plus, ont élaboré un programme riche et de qualité où découverte, plaisir, ap-

prentissage, jeux, créativité et détente ont permis aux nombreux enfants de passer des bons moments et des vacances agréables.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour d'autres aventures !



Accueil extrascolaire Année scolaire : 2018-2019



Le service de l'accueil extrascolaire organisé par le CPAS de Tellin, reprend du service dès ce premier septembre.

Si vous souhaitez connaître les activités qui sont organisées ainsi que les heures et jours d'ouverture, nous vous invitons à prendre contact avec la coordinatrice du service au 084/387614 ou par mail : francoise.vanlaere@tellin.be

Service d'accueil : La Capucine

Adresse: La Capucine
26 Mont du carillon
6927 TELLIN
084/387614 - 0499/697268 (bureau)
084/457604 (Capucine)
Coordinatrice:
VANLAERE Françoise - 0499/697268
Adresse de contact:
francoise.vanlaere@tellin.be



Ecole de devoirs : La Passerelle

Adresse : La passerelle
26 Mont du carillon
084/387614
Coordinatrice : Stéphanie
DESPAS
Adresse de contact : eddla-
passerelle@tellin.be

Inscription préalable indispensable - Places limitées.
Ouverture les lundis et jeudis à partir du 17 septembre.



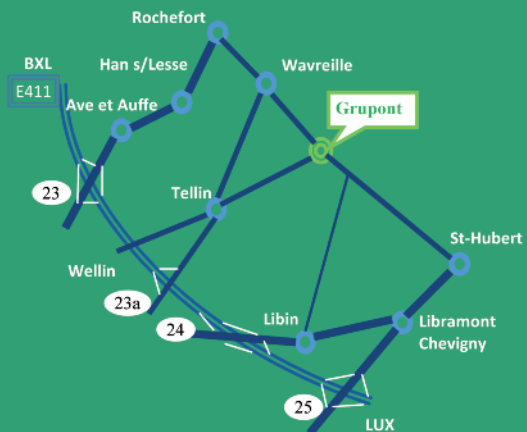


Dans le cadre des Journées du Patrimoine

Une organisation du
Comité de Développement Touristique et Culturel
de Tellin

En partenariat avec :

La Maison du Tourisme de la Forêt de St-Hubert
La Maison de la Culture Famenne-Ardenne
L'ASBL La Grande Forêt de St-Hubert
Le Chaudron qui Chuchote
Les associations locales
... et tous les habitants de Grupont et alentours !



Suivez-nous sur :
www.facebook.com/wesorcellerie

VENREDI 7 SEPTEMBRE

Conférence

« Inquisition et sorcellerie à la fin du Moyen Âge »

par M. Benoît Beyer de Ryke, historien médiéviste et philosophe, collaborateur scientifique à l'ULB.

A 19h30, dans l'église de Grupont
Gratuit, sur réservation avant le 31/08

Conférence

« La sorcellerie et les croyances magico-religieuses »

par M. Albert Moxhet, écrivain, auteur de plusieurs ouvrages sur les croyances ardennaises, dont « Didier Comès, l'encre ardennaise »

A 20h45, dans l'église de Grupont
Gratuit, sur réservation avant le 31/08

SAMEDI 8 SEPTEMBRE

Exposition

« Les 1001 visages de la sorcellerie »

De 10h à 17h30, dans l'église de Grupont
Entrée libre et gratuite

Promenade guidée

« Grupont, son histoire, son patrimoine »

Départ à 15h00 derrière la « maison espagnole »
Gratuit, durée+1h

Pièce de théâtre réalisée par les habitants de Grupont

« Innocentes. Accusées. Brûlées. »

Ce qui nous reste d'elles »

A 17h30, sur la place de Grupont
Gratuit

Repas villageois convivial

Menu XVIIe siècle

A partir de 19h30, à la salle du village
18€/pers

sur réservation uniquement, avant le 31/08

Boissons et petite restauration

DIMANCHE 9 SEPTEMBRE

Exposition

« Les 1001 visages de la sorcellerie »

De 10h à 17h30, dans l'église de Grupont
Entrée libre et gratuite

Marché du XVIIe siècle

Nombreux artisans, animations, danses et jeux anciens

De 11h à 18h00, dans les rues de Grupont
Entrée gratuite

Promenade guidée

« Grupont, son histoire, son patrimoine »

Départ à 13h00 derrière la « maison espagnole »
Gratuit, durée+1h

Pièce de théâtre réalisée par les habitants de Grupont

« Innocentes. Accusées. Brûlées. »

Ce qui nous reste d'elles »

A 15h00, sur la place de Grupont
Gratuit

Trajet à pied ou en char à bancs jusqu'au site du bûcher

Départ vers 17h00, derrière la « maison espagnole »
Environ 5 kms aller/retour
Gratuit

Boissons et petite restauration

POUR TOUTES INFORMATIONS ET RESERVATIONS :

Office du Tourisme de Tellin
Rue Grande 21a, à 6927 Tellin
tourisme@tellin.be
+32(0) 84 36 60 07

Les manifestations et festivités à venir

N'oubliez pas de communiquer vos événements
à l'Office du Tourisme : tourisme@tellin.be, 084/36 60 07
Suivez-nous aussi sur www.facebook.com/officetourismedetellin



Ven 7, Sam 8 et Dim 9/09 

GRUPONT : 1618, de la rumeur au bûcher
Commémoration des 400 ans du jugement des 4 sœurs Jamin, prétendues sorcières. Conférences, exposition, pièce de théâtre, marché XVIIe.

Programme complet disponible à l'Office du Tourisme, ou sur www.facebook.com/wesorcellerie

(Org. : Comité de Développement Touristique et Culturel, infos Office du Tourisme, 084/36 60 07)

Sam 8 et Dim 9/09 

TELLIN : Journées du Patrimoine à l'ancienne fonderie de cloches.

Programme :

Visites guidées de la fonderie – exposition sur les inscriptions insolites – projection de films documentaires

Animations musicales : orgue de barbarie et accordéon insolite

Pour les enfants :

Samedi et dimanche à 15h : atelier de moulage de textes en cire
Jeux anciens tout le weekend

Cafétéria ouverte – petite restauration

(Org. : ASBL Tellin-Fonderie - Val des Cloches 129 A - 6927 Tellin, 0467/122712- tellin.fonderie@gmail.com)

Ven 21 au Mar 25/09 

TELLIN : Grande fête

- Vendredi 21
 - 19h Tournoi de pétanque – salle Concordia
 - Soirée animée par la jeunesse
 - Samedi 22
 - 11h Ouverture du café de la jeunesse – cour du musée – clou, château gonflable, palet, etc.
 - Dimanche 23
 - 11h Apéro au café de la jeunesse
 - 16h Match
 - 19h Souper
 - Lundi 24
 - 10h30 Messe des défunts
 - 11h Apéro au café de la jeunesse
 - 11h Match Tellin Haut-Tellin Bas
 - 19h30 Réconciliation des joueurs et des supporters à la salle Concordia
 - 20h Blind Test – 3ème édition
 - Mardi 25
 - 9h Messe de la Jeunesse
 - 9h30 Danse de la Tarte – récompense pour le meilleur déguisement
 - 22h30 Danse du coussin
 - 23h Animation à la salle Concordia
- (Org. : Jeunesse de Tellin, Jérôme Leclere, contact@jeunesse-detellin.be)



Sam 6 et Dim 7/10 

BURE : Petite fête

Kermesse annuelle, infos et programme à venir
(Org. : Jeunesse de Bure)

Dim 7/10 

RESTEIGNE : Brocante

(Org. : La Resteignoise, Yves Persoons, 0478/29 33 12)

... et en bref pour la fin de l'année :

Novembre :

2/11 : **RESTEIGNE** : fête d'Halloween, balade fantastique dans le passé et les légendes de Resteigne

(Org. : La Resteignoise, Yves Persoons, 0478/29 33 12)

11/11 : **BURE** : commémoration de l'armistice

Décembre :

27/12/2018 : **TELLIN** : spectacle « Noël au théâtre » à la salle Concordia à Tellin (Org. : Comité de Développement Touristique et Culturel – Office du Tourisme 084/36 60 07 - tourisme@gmail.com)

15 et 16/12 : **TELLIN** : marché de Noël (Org. : Comité du Marché de Noël)

Les Journées du Patrimoine À l'ancienne fonderie de cloches



**Samedi 8 septembre
et dimanche 9 septembre
De 10h à 18h
Entrée gratuite**

Programme :

Visites guidées de la fonderie – exposition sur les inscriptions insolites – projection de films documentaires
Animations musicales : orgue de barbarie et accordéon insolite

Pour les enfants :

Samedi et dimanche à 15h : atelier de moulage de textes en cire
Jeux anciens tout le weekend

Cafétéria ouverte – petite restauration

Organisation : ASBL Tellin-Fonderie - Val des Cloches 129 A - 6927 Tellin
0467/122712- tellin.fonderie@gmail.com

TELE-ACCUEIL EST A VOTRE ECOUTE.

Fondé en 1977, le centre de Télé-Accueil du Luxembourg est un service d'aide par téléphone à l'écoute des habitants de notre province depuis quarante ans.

Accessible 24 heures sur 24 dans l'anonymat via un numéro gratuit (le 107), l'association reçoit en moyenne 25 à 26 appels par jour de personnes en difficulté, soit 9282 communications en 2017.

Les thèmes abordés lors de ces appels sont très variés. Parmi les sujets les plus fréquemment évoqués, citons les problèmes relationnels, les difficultés psychologiques, la solitude et la santé physique. Les idées suicidaires, la précarité, les situations de violences ou de harcèlement et les problèmes liés à l'alcool peuvent également constituer un thème d'appel mais restent nettement moins fréquents que les précédents.

Face à cette grande variété de difficultés, l'objectif de Télé-Accueil consiste avant tout à offrir à chacun un espace de parole et d'écoute. Ce faisant, le

service met l'accent sur la valeur et le sens des mots prononcés par toute personne appelant le 107. Il accorde également une attention toute particulière aux conditions pouvant faciliter leur expression. Les attitudes d'empathie et de non jugement constituent, à n'en pas douter, la trame relationnelle de chaque appel. Elles ont pour vocation de créer un climat de confiance favorisant l'apparition d'une parole différente. En effet, petit à petit, la personne se sentant acceptée et reconnue dans ses préoccupations va oser se détacher des conventions sociales habituelles pour enfin parler d'elle, de son vécu, de ses incertitudes et de ses angoisses,...

La mission de Télé-Accueil n'est donc pas d'apporter des conseils et des solutions, mais d'aider chaque appelant à explorer et clarifier ses difficultés de manière à progressivement faire émerger ses ressources personnelles.

Cette approche particulière n'exclut cependant pas la possibilité en cas de besoin, d'orienter les personnes vers des services spécialisés.

Basé sur le principe de la solidarité, le centre fonctionne grâce à la collaboration d'écouterants bénévoles formés et encadrés par des professionnels.

Régulièrement, afin de renforcer son équipe et de continuer à assurer au maximum les différentes permanences, le service recrute de nouveaux volontaires.

Cette activité s'adresse à toute personne souhaitant s'impliquer dans le social et ne nécessite aucun prérequis. Toutefois, un équilibre personnel et une aptitude relationnelle représentent des atouts importants.

Habituellement, trois sessions de formation à l'écoute sont organisées chaque année. La prochaine débutera dans le courant de l'automne 2018.

Si vous souhaitez nous rejoindre ou obtenir de plus amples informations, vous pouvez nous contacter au 063/23 40 76 durant les heures de bureau ou visiter le site www.tele-luxembourg.be

L'ALE recherche activement des travailleurs ALE

Vous souhaitez plus d'informations ? Adressez-vous à l'ALE de votre commune.

Rue du Centre, 79A – 6927 RESTEIGNE
Adresse courrier

Rue de la Libération, 45 – 6927 TELLIN
Adresse du siège social

GSM : 0473/20.17.15.
E-Mail : anne.vanacker@tellin.be

Permanences : les lundis et vendredis de 9h00 à 11h30, ainsi que les 1er et 3ème mercredis du mois

Possibilité de rendez-vous à votre domicile les après-midi de ces mêmes jours.

RECRUTEMENT D'ACCUEILLANTES D'ENFANTS SUR LA COMMUNE DE TELLIN



Le BILBOQUET, service d'accueillantes d'enfants, **recrute pour entrée immédiate** et **réserve de recrutement** des personnes pouvant accueillir **des enfants à leur domicile**. Les candidat(e)s qui disposent du titre requis (puéricultrice, éducatrice, institutrice maternelle...) pourront bénéficier du **nouveau statut de salarié** (suivant le quota disponible à l'ONE).

VOUS AIMEZ LA COMPAGNIE DES ENFANTS DE 0 À 3 ANS ? VOUS SOUHAITEZ LES AIDER À S'ÉPANOUIR ?

VOICI DES BONNES RAISONS DE DEVENIR ACCUEILLANT(E) :

- un maillon éducatif essentiel ;
- une activité diversifiée et ludique ;
- une valorisation sociale ;
- un travail à domicile ;
- un encadrement social et administratif (matériel, formation,...).



Vous souhaitez rejoindre notre équipe d'accueillantes à domicile et vous habitez la commune de Tellin ?

Contactez le service social du Bilboquet pour plus de renseignements :

Rue de Commerce, 7 – 6890 LIBIN.

(061/65.01.70 – e-mail : lebilboquet@libin.be

autoselux, une team avec un service complet et de qualité  Like us on Facebook

vosre spécialiste automobile

autoselux Rue de Rochefort 64a, 6927 Tellin | 084/223.123 | www.autoselux.be

**TOUT FAIRE
MATERIAUX**

Gilles s.p.r.l.

<http://gilles-rochefort.be/>
Rue de l'Abattoir, 28
5580 ROCHEFORT
Tél. 084/244.901 - Fax : 084/212.571
E-mail: info@gilles-rochefort.be

COMBUROCHE s.a.
VOTRE EXPERT CHALEUR

- Mazout de chauffage
- Pellets
- Charbons

Entrée libre
N'hésitez pas
à pousser
la porte pour
un renseignement...

NOUVEAU

Coiffure Hommes Dames Enfants

Mélanie Henry - 061/51 25 65
Rue des Hêtres 15 - 6890 Transinne
charmellecreation@gmail.com

Horaires sur rdv
Lundi : 13h-17h - Mardi : fermé
Mercredi : 9h à 18h - Jeudi : Domicile
Vendredi : 9h à 20h30 - Samedi : 8h à 17h

Ce bulletin est réalisé par
la sprl REGIFO Edition
rue St Roch 59 - Fosses-la-Ville
T. 071/74 01 37 • F. 071/71 15 76

Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce bimestriel. Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés.
Si vous souhaitez paraître dans le prochain numéro, contactez-nous !

info@regifo.be
www.regifo.be

Votre conseiller en communication,
Mr Roland CROSSET
se fera un plaisir de vous rencontrer.
087/26 78 86

*Grand merci aux annonceurs
chez qui nous vous recommandons
vos travaux et achats*